



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Relations entre la Turquie et le Hamas

Question écrite n° 32082

Texte de la question

M. Philippe Latombe interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les dernières informations concernant les relations entre le gouvernement turc et le Hamas. À la fin du mois d'août 2020, le président Recep Tayyip Erdogan a reçu en Turquie une délégation du Hamas emmenée par Ismaïl Haniyeh, chef du bureau politique du mouvement, ce qui lui a d'ailleurs valu une protestation du gouvernement américain. À la suite de cette rencontre, de nombreux médias français et étrangers ont rapporté que la diplomatie turque aurait fourni des passeports à une douzaine de membres du Hamas et que d'autres seraient en cours de réalisation. Le ministère turc des affaires étrangères n'a pas réagi à ces révélations. Alors que le Hamas est considéré comme une organisation terroriste par les États-Unis et l'Union européenne, l'obtention de ces passeports permettrait à leurs détenteurs de pénétrer sur le territoire européen et de porter atteinte à la sécurité des pays de l'Union et, notamment, de la France. Au moment où les tensions s'accroissent de façon particulièrement inquiétante en Méditerranée orientale, il souhaite qu'il veuille bien définir la position du Gouvernement concernant ces révélations récentes et, plus généralement, sur les relations entre la Turquie et le Hamas.

Texte de la réponse

Le Président turc a reçu à Ankara, le 22 août dernier, deux cadres du Hamas, Ismaïl Haniyeh (également reçu début février par R.T. Erdogan) et Saleh Aroui. Cette réunion faisait elle-même suite à deux premières rencontres, en décembre 2019 et février 2020. Par la suite, Istanbul a également accueilli une réunion de membres du Fatah et du Hamas du 22 au 24 septembre. Par ailleurs, le 25 août dernier, le chargé d'affaires israélien en Turquie a publiquement accusé Ankara de fournir des passeports à des membres du Hamas. La lutte contre le terrorisme est, pour la France, une priorité absolue. La position de la France vis-à-vis du Hamas est très claire. Nous considérons ce mouvement comme un groupe terroriste, inscrit à ce titre sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Latombe](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32082

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 novembre 2020

Question publiée au JO le : [8 septembre 2020](#), page 5895

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1177